

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à huis clos, le **mercredi 8 avril 2020 à 16 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance extraordinaire du conseil se tient à huis clos. Tous les participants assistent à la séance extraordinaire par le biais de la plateforme ZOOM.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Adoption du Règlement numéro 881-13, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique ".
4. Adoption du Règlement numéro 1288-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1288 afin de modifier les échéances des versements des taxes foncières annuelles pour l'année 2020 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation prévu par la loi relativement à la présente séance extraordinaire.

2020-146

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2020-147

RÈGLEMENT NUMÉRO 881-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN NOTAMMENT DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 881-13 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 881-13, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique ", soit et est adopté par ce conseil.

2020-148

RÈGLEMENT NUMÉRO 1288-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1288 AFIN DE MODIFIER LES ÉCHÉANCES DES VERSEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ANNUELLES POUR L'ANNÉE 2020 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1288-1 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1288-1, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1288 afin de modifier les échéances des versements des taxes foncières annuelles pour l'année 2020 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2020-149

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire du 8 avril 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 16 h 10.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**